Enquête auprès des médecins départementaux de PMI : Statut, recrutement et effectifs des médecins de PMI

Situation au 31 /12/2010

<u>Votre département :</u>		
- Sa population totale		
- Le nombre de naissances / an		
Les médecins exerçant en PMI :		
Nombre de postes budgétaires (total)		
- Nombre de médecins titulaires affectés	ETD.	
	ETP:	
- Nombre de médecins contractuels affectés	ETP:	
 Nombre de médecins vacataires affectés 	ETP:	
Nombre de postes de titulaires vacants		
Nombre d'heures de vacations non utilisées en 2010		
Quelle est, selon vous, la cause principale de vacances	es de nostes dans votre dénartement ?	
(plusieurs réponses possibles)	o de postes dans votre departement :	
- Le manque de candidats		
Le défaut d'attractivité du statut national		
	le département	
- Le défaut d'attractivité financière des postes dans	ie departement	
- Le défaut d'attractivité géographique des postes		
 L'absence d'une politique active de recrutement 		
- Autre, précisez :		
Les médecins titulaires		
Nombre de médecins titulaires (au 31/12/2010)		
- 2 ^{ème} classe		
- 2 classe - 1 ^{ère} classe		
- Hors classe		
Votre département a-t-il mis en place une politique de l à un échelon minimum de la 2 ^{ème} classe ?	recrutement des titulaires	
à un échelon minimum de la 2 ^{eme} classe ?		
- Oui	lequel ?	
- Non		
 Vous ne savez pas 		
- Autre modalité, précisez		
, 1		
Quelles sont les règles d'avancement à l'échelon supé	érieur ?	
- Durée minimale	autre ?	
- Durée maximale	dato.	
- Duree maximale		
l a nace de la Gème alacce à la 4ère alacce		
Le passage de la 2 ^{ème} classe à la 1 ^{ère} classe		
- Y a-t-il un ratio ?	lequel ? %	
 Quels sont les critères de promotion ? 		
 ancienneté 		
 fonctions d'encadrement 		
 autres critères 	précisez	
Le passage de la 1 ^{ère} classe au hors classe		
- Y a-t-il un ratio ?	lequel ? %	
- Quels sont les critères de promotion ?		
o ancienneté		
	précios=	
 autres critères 	précisez	

Quel régime indemnitaire de référence est appliqué ?			
 Indemnité spéciale des médecins 			/ cf décrets 91-875 et 73-964)
 Indemnité de technicité 		(cf décrets 9	91-875 et 91-657)
- Autre régime indemnitaire		précisez	
Le taux moyen annuel des primes (2010 ou 2011)	lad as Kalala		Lead to all a talk (
	Ind. spéciale		Ind technicité
Hors classe			
1 ^{ère} classe			
2 ^{ème} classe			
Des médecins titulaires bénéficient-ils d'une NBI ?			
- NBI prévue par le décret du 3 juillet 2006	Encadrement		Zone à caractère sensible
NET prevae par le deoret da o jamet 2000	(décret 2006-779)		(décret 2006-780)
Tous			
Certains			
Aucun			
- Nombre de points d'indice			
Les médecins contractuels			la accompanya basas da disabatan
Votre département a-t-il mis en place une politique de minimale (rapportée aux échelons de la 2 ^{ème} classe) ?	recrutement des d	contractue	is sur une base indiciaire
- Oui		Lequel?	
- Non		Lequei :	
- Vous ne savez pas			
- Autre modalité, précisez			
- L'ancienneté est-elle reprise ?			
Quelles sont les durées initiales de contrat habituellem	ent proposées ?		
- 1 an			
- 3 ans			
- Autres		précisez	
, and o		prodicoz	
Un régime indemnitaire est-il appliqué aux contractuels	3.?		
- Oui		précisez	
- Non			
 Vous ne savez pas 			
Quels sont les durées de travail proposées aux contrac	tueis ?	nrácioo=	
- Temps plein imposé		précisez 	
- Temps partiel imposé		si besoin	
- Au choix			
Y a-t-il des règles de progression des rémunérations lo	rs des renouvelle	ments de (contrats ?
- Oui	13 des remouvene	précisez	
- Non		prodicez	
- Vous ne savez pas			
vodo ne odvez pao			
Les contractuels ont-ils la possibilité de bénéficier de C	DI au terme de pl	usieurs co	ontrats ?
Les contractuels ont-ils la possibilité de bénéficier de C - Oui	CDI au terme de pl	usieurs co	ontrats ?
	CDI au terme de pl	usieurs co	ontrats ?
- Oui	CDI au terme de pl	usieurs co	ontrats ?
OuiNonVous ne savez pas			ontrats ?
 Oui Non Vous ne savez pas Les contractuels sont-ils incités à passer le concours expression de la passer la passer le passer la passer			ontrats ?
 Oui Non Vous ne savez pas Les contractuels sont-ils incités à passer le concours en oui			ontrats ?
 Oui Non Vous ne savez pas Les contractuels sont-ils incités à passer le concours expression de la passer la passer le passer la passer			ontrats ?

Les médecins vacataires	
Quel est le taux horaire des vacations ?	
 Des médecins généralistes 	
- Des autres médecins spécialistes	
'	
Le département a-t-il fixé un nombre maximum d'heure	es de vacations mensuelles ?
- Oui	précisez h
- Non	p.co.co
Une contractualisation est-elle proposée aux vacataire	es ?
- Oui	
- Non	
- Vous ne savez pas	
- Vous lie savez pas	
<u>L'accueil de médecins en formation</u>	
Votre service accueille-t-il des internes ?	
 En médecine générale 	
- En pédiatrie	
- En gynécologie-obstétrique	
- En santé publique	
- En pédopsychiatrie	
pp.,	
Votre service accueille-t-il des stagiaires ?	
- Stagiaires SASPAS	5 ^{ème} ou 6 ^{ème} semestres de médecine générale
Clagian of Ortor ric	
Vos commentaires, si vous le souhaitez :	

Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile 65/67 rue d'Amsterdam – 75008 Paris

contact@snmpmi.org www.snmpmi.org

Merci de votre collaboration